# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 25 septembre 2014 6.1

#### VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

COMPLEXE SPORTIF GALLIENI

MARCHE TRAVAUX DE RENOVATION

DU TERRAIN D'HONNEUR ET DE SES ABORDS

APPROBATION D'UN AVENANT N° 2

Isabelle BERTHELOT, conseillère municipale, expose à l'assemblée :

**"**Les travaux de rénovation du terrain d'honneur au complexe sportif Galliéni sont réalisés à la suite d'une consultation lancée en mars 2013 conformément aux articles 33 et 57 du Code des marchés publics.

Après attribution du marché par la commission d’appel d’offres réunie le 15 mai 2013, le conseil municipal, dans sa séance du 16 mai 2013, a autorisé, entre autres, le maire à signer le marché avec la société EUROVIA DALA (Riorges) pour un montant de 563 295,61 € TTC.

Un avenant n° 1 a été approuvé par délibération du conseil municipal du 7 novembre 2013 pour prendre en compte les changements correspondant à un ajustement en cours de chantier, portant le montant du marché 582 806,79 € TTC.

Au cours de l’exécution du chantier, il s’est avéré nécessaire de changer la pompe d’alimentation en eau suite à un manque de pression.

Ces travaux complémentaires représentent une dépense de 6 420,00 € TTC, ce qui porte le montant du marché à 591 175,98 € TTC (+ 4,60 %).

Afin de prendre en compte ces modifications, un avenant doit être passé avec le prestataire.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des marchés publics ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve l’avenant n° 2 au marché "Rénovation du terrain d’honneur et de ses abords au complexe sportif Galliéni", passé avec la société EUROVIA DALA ;
2. autorise le maire à le signer.